

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Mai 2020
--

L'an deux mil vingt à 19 heures 00, le vingt-six du mois de mai le Conseil Municipal de la Commune de PANOSSAS, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de PANOSSAS, sous la présidence du Maire, M. Gregory GIBBONS.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	19/05/2020
Présents :	15	Date d'affichage :	28/05/2020
Votants :	15	Date de publication	28/05/2020

PRESENTS : Gregory GIBBONS - Annie DURAND - Christophe CANDY - Louis MICHUT - Anne-Marie PEREZ - Christophe GIRIN – Dorsafe CHERIF - Thierry LAVERGNE – Stéphane ANTONIOTTI – Marius GENIN – Ophélie SIMIONE – Marjolaine LECOMTE – Aurélie VINCENT – Stéphane DEMIN – Christine BERT.

ABSENTS/EXCUSES : pas d'absent

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. GIBBONS Gregory**, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal élus le 15 mars 2020, installés dans leurs fonctions.

M. GENIN Marius a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

M. MICHUT Louis, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence (article L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré quinze conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

MM. ANTONIOTTI Stéphane et GENIN Marius ont été désignés en qualité d'assesseurs par le Conseil Municipal.

ELECTION DU MAIRE

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote, à bulletin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

M. Gregory GIBBONS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (14 voix en sa faveur) a été proclamé **MAIRE**, et immédiatement installé.

N° 11	<u>Délibération n° 2020 - 11</u>	DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
--------------	---	--

La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au Maire maximum.

La Commune disposait jusqu'à présent de 4 adjoints. Il est proposé de maintenir cet effectif pour le mandat à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

 **FIXE le nombre d'adjoints au Maire à quatre**

par : **15 Voix POUR**

0 Voix CONTRE

0 Abstention

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (article L 2122-4, L 2122-7, et L 2122-7-1 du CGCT). Pour mémoire, en disposition des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre d'adjoints au Maire de la Commune (voir délibération ci-dessus).

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **Madame CHERIF Dorsafe** : 10 voix
- **M. CANDY Christophe** : 2 voix

Madame CHERIF Dorsafe, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **PREMIERE ADJOINTE**.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **M. GIRIN Christophe** : 9 voix
- **M. CANDY Christophe** : 1 voix
- **M. GENIN Marius** : 1 voix

M. GIRIN Christophe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **DEUXIEME ADJOINT**.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **Madame DURAND Annie** : 10 voix
- **M. CANDY Christophe** : 1 voix
- **M. GENIN Marius** : 1 voix

- **M. MICHUT Louis** : 1 voix

Madame DURAND Annie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **TROISIEME ADJOINTE**.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **M. CANDY Christophe** : 3 voix
- **M. MICHUT Louis** : 10 voix
- **Madame SIMIONE Ophélie** : 1 voix

M. MICHUT Louis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **QUATRIEME ADJOINT**.

Procès-verbal des opérations a été immédiatement dressé, et signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément aux dispositions de la loi N° 2015-366 du 31 mars 2015, lors de cette première réunion du Conseil Municipal, le nouveau Maire en exercice a donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire a également remis aux conseillers municipaux une copie de cette charte.

La séance est levée à 20 h 15.